



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Validation de l'intervention du général Mandon par l'Élysée

Question écrite n° 11118

Texte de la question

M. François Ruffin interroge Mme la ministre des armées et des anciens combattants sur l'intervention du général Fabien Mandon au Congrès des maires, et en particulier si celle-ci avait été validée et décidée par le Président de la République, chef des armées. « Si notre pays flanche parce qu'il n'est pas prêt à accepter de perdre ses enfants, de souffrir économiquement parce que les priorités iront à de la production défense, alors on est en risque ». Voilà le propos martial qu'a tenu général Fabien Mandon, chef d'état-major des armées, lors du Congrès des maires. M. le député souhaite savoir si cette intervention a été décidée par le Président de la République ou si le contenu du discours a été validé, relu ou autorisé par l'Élysée ou même par le Gouvernement. Le 11 juillet 2025, déjà, le précédent chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard, affirmait lors d'une conférence de presse : « La Russie a désigné la France comme son premier adversaire ». À l'époque déjà, ces propos avaient suscité la polémique et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères avait été interrogé, sans réponse à ce jour. Il lui demande si le Gouvernement dispose d'éléments factuels pour affirmer de tels propos. Il est dans la tradition républicaine, depuis les coups d'État du général Bonaparte et la tentative du général Boulanger, que les militaires en fonction, et en particulier les plus hauts gradés, se tiennent en réserve des polémiques et n'interviennent dans la vie publique qu'avec discrétion et qu'ils obéissent aux politiques, au chef de l'État, lui-même chef des armées. Il lui demande enfin si, selon lui, l'affaiblissement de l'exécutif ou son discrédit conduisent à affaiblir cette règle démocratique.

Texte de la réponse

Les propos tenus par le chef d'état-major des armées (CEMA) lors de son intervention au congrès des maires de France, le 19 novembre 2025, ont pu heurter la perception que certains citoyens et élus se font de l'état du monde et des menaces qui pèsent sur la France. Ces menaces évoluent mais ne sont pas nouvelles. Elles ont été clairement identifiées dans la Revue nationale stratégique de 2025 et rappelées par le Président de la République dans son adresse aux armées, à l'Hôtel de Brienne, le 13 juillet dernier. Dans ce contexte, il est légitime que le CEMA expose de manière lucide les risques auxquels la France doit se préparer. Le faire devant les élus locaux, lors du congrès des maires, prend tout son sens, ces derniers étant les premiers relais du lien Armées-Nation et les acteurs clés du réarmement moral de notre pays. La ministre des armées et des anciens combattants a également rappelé à plusieurs reprises l'ambition portée par le ministère d'anticiper les menaces, en conduisant un réarmement progressif des armées. Ce réarmement est à la fois militaire, avec une hausse inédite du budget des armées en 2026 et pour les années à venir, mais aussi civique, à travers un renforcement de nos forces morales. Cet objectif nécessite notamment une meilleure compréhension, par tous les Français, des risques réels auxquels nous faisons face. Notre pays, profondément attaché à la promotion de la paix, ne peut rester indifférent face à la menace d'un affrontement de haute intensité sur notre continent. C'est pourquoi la France est résolument engagée aux côtés de l'Ukraine, afin qu'une paix juste et durable soit établie, pour l'Ukraine mais aussi pour l'Europe entière.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11118

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Armées et anciens combattants](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9405

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2026](#), page 151